

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2007 - Convocation du 12/03/2007
Compte rendu affiché le : 29/03/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; M. BELLOT

Absents représentés : M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMAN)

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Affectation du résultat

L'instruction comptable M14 impose que l'excédent de la section de fonctionnement soit affecté en priorité à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que le déficit éventuel sur les restes à réaliser qui correspondent à des dépenses engagées et non mandatées à la clôture de l'exercice.

Selon les résultats du compte administratif 2006, il y a lieu pour couvrir le besoin de financement d'affecter au compte 1068 (recette d'investissement) :

Pour le besoin de financement de la section d'investissement.....1 237 829.16 €

Le surplus de l'excédent de fonctionnement, soit 309 044.17 €, sera repris dans la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte administratif 2006, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement,
- **DÉCIDE de l'affectation au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme nécessaire à la couverture des besoins décrits ci-dessus, soit 1 237 829.16 €.**
- **CONSTATE un disponible de fonctionnement qui s'élève à 309 044.17 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 22 mars 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 02/04/2007
Publication ou affichage du 02/04/2007
Paul LAFFLY,
Maire.